

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BALDWIN—L'ALLÉGATION D'INGÉRENCE DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DES MEDIA

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, comme l'exige le Règlement, je vous ai prévenu d'une question de privilège, et si vous l'estimez recevable à priori, je présenterai une motion à la fin de mes observations. Il ne vous aura certainement pas échappé que dans une motion présentée au titre de l'article 43, j'ai évoqué une affaire qui met en jeu, à mon avis, un élément très important des privilèges de chaque membre de cette Chambre.

Votre Honneur sait, comme les députés des deux côtés de la Chambre, que nous avons toujours veillé à ne pas donner une définition trop limitée de la question de privilège, afin de vous laisser le soin d'en juger suivant les circonstances de chaque cas. Je prétends qu'on lèserait gravement le droit inaliénable des députés de s'acquitter de leurs responsabilités si le libre cours de l'information sur ce qui se passe à la Chambre et au sein du gouvernement était restreint par ce que je considère comme des mesures déplacées prises par des membres du cabinet. Voilà pourquoi, à mon avis, la présidence devrait s'hardir et chercher à rendre les droits des députés à la hauteur de la technologie moderne. Ce serait manquer de réalisme de ne pas se rendre compte que de priver à notre époque le grand public de renseignements sur ce qui se passe au sein du gouvernement constitue le rejet d'un privilège essentiel de la population exercé par l'intermédiaire des députés.

J'ai mentionné plusieurs domaines où nous avons des plaintes à formuler à la Chambre, mais je n'y reviendrai pas de façon détaillée. Il y a la question des initiatives corrosives prises par le premier ministre (M. Trudeau) et ses partisans au sujet de Radio-Canada. Elles ont fait l'objet de discussions, de questions et de motions à la Chambre. Je parlerai brièvement de l'allégation selon laquelle l'article intitulé «The unhappy landing of Otto Lang» a été supprimé du supplément *The Canadian* dans les deux quotidiens de Regina et Saskatoon en fin de semaine du 4 juin. Le premier ministre suppléant (M. MacEachen) a déclaré qu'il ferait enquête et rapport à la Chambre là-dessus. Voilà pourquoi je n'insisterai pas davantage cette fois-ci, mais je prétends que le fait même que le premier ministre suppléant soit disposé à agir ainsi est de premier abord un indice du bien-fondé de cette allégation.

● (1510)

J'aimerais citer un passage d'un article publié dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui et qui est intitulé: «Liberal MP says party in panic since PQ win.» (Un député libéral prétend que le parti est pris de panique depuis la victoire du PQ.) Certaines parties sont rapportées entre guillemets, sans doute pour indiquer qu'il s'agit des propres paroles du député de Rosemont-Maisonneuve. Voici comment le *Globe and Mail* rapporte ces propos:

Il a dit à un groupe de journalistes qui assistaient à un colloque que le gouvernement fédéral cherche délibérément et systématiquement à dépouiller les tribunaux du pouvoir qui leur est conféré d'interpréter les lois du pays.

Il cherche aussi à «domestiquer» et à «asservir» la presse du Canada parce qu'il la craint et n'a pas réussi à l'assujettir.

M. Joyal dit que le gouvernement modifie les règles du jeu démocratique à l'insu de la plupart des gens. «Les assises mêmes de notre société sont menacées», dit-il.

Privilège—M. Baldwin

L'article poursuit ainsi:

Selon M. Joyal, que le gouvernement fédéral ait présenté trois mesures législatives où les tribunaux ne sont plus le dernier recours quant à l'interprétation de la loi n'est pas une simple coïncidence.

Il énumère ensuite le bill C-42, le projet de loi concernant les télécommunications, le nouveau bill sur l'immigration, et le bill sur la protection de la vie privée que le gouvernement vient de présenter.

Selon l'article, la position du député serait la suivante:

«En outre, le gouvernement a grand peur de la presse, parce que,» a-t-il dit, «elle constitue la seule opposition à Ottawa actuellement.» Il a ajouté que c'est la presse qui relance le gouvernement, qui fait ressortir les contradictions et les inexactitudes dans les déclarations des ministres.

«Ottawa tient mordicus—c'est presque une idée fixe—à asservir et à utiliser le pouvoir de la presse», de dire le député.

«Le gouvernement a souvent formulé des critiques à l'endroit de la presse, mais jamais autant que depuis le 15 novembre. Il éprouve un sentiment de panique à l'endroit de la presse. Il craint sans cesse les rebondissements fâcheux.»

L'article rapporte d'autres observations dans le même sens. Je soutiens que n'importe lequel de ces incidents pourrait presque à lui seul justifier notre inquiétude, mais qu'ensemble, ils constituent beaucoup plus qu'une évidence flagrante que le gouvernement a décidé de restreindre le droit inaliénable qu'a la Chambre de veiller à ce que le public soit informé des faits et gestes du gouvernement. Le public a le droit de savoir ce qui se passe tant à la Chambre que dans les cénacles du gouvernement. Le député de Maisonneuve-Rosemont soutient que le gouvernement s'y prend par le biais des projets de loi proposés à la Chambre et au Parlement, et il expose les motifs qui poussent le gouvernement à agir ainsi. Voilà qui en soi porte à croire que le gouvernement s'est assuré que ses projets de loi cachent quelque chose à la Chambre et visent à restreindre les droits des tribunaux d'examiner et d'interpréter les lois qu'adopte la Chambre.

Je soutiens en outre que la Chambre est directement intéressée aux activités de ceux qui s'occupent de rapporter les travaux de la Chambre et les décisions du gouvernement et du Parlement. Je veux parler de la tribune de la presse, et des journalistes, un groupe avec lequel la Chambre entretient traditionnellement et depuis longtemps des rapports délicats. A mon avis, tout acte, proposition ou suggestion tel qu'avancé par le député de Maisonneuve-Rosemont, indiquant que le gouvernement essaie de contrôler la libre circulation de l'information, viole les droits des députés. Enfin, on laisse entendre que le gouvernement essaie de diminuer les pouvoirs des tribunaux à qui le Parlement confie l'interprétation et l'application des lois proclamées par Sa Majesté conformément à l'avis et au consentement du Sénat et de la Chambre des communes. C'est là une autre atteinte aux droits et aux privilèges des députés.

Je ne continuerai pas indéfiniment. Il s'agit d'un simple cas. A mon avis, la présidence doit examiner attentivement ces allégations pour voir si ces actions ne restreignent pas les privilèges de tous les députés et leur droit inaliénable de représenter la population du Canada. Si le gouvernement n'a rien à craindre, qu'il accepte la motion que je vais proposer. Si Votre Honneur juge que cela constitue de prime abord une question de privilège, je proposerais:

Que le comité permanent des privilèges et élections enquête sur les supposées allégations du député de Maisonneuve qui sont parues dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, et sur des incidents connexes ou sur d'autres incidents qui laissent croire que sont menacés les droits du Parlement, et partant de tous les Cana-